

Le projet de Robert Hue pour une politique de gauche

Voici les principaux engagements du candidat communiste à l'élection présidentielle

1. Faire preuve d'audace sociale

« L'audace sociale » exprime un choix de société qui doit être à la base d'une politique vraiment de gauche aujourd'hui, condition pour l'épanouissement de chaque personne. Ce qui doit être au cœur d'une politique de gauche digne de ce nom, c'est d'abord cela : la primauté donnée aux êtres humains, quels que soient leur origine, leur sexe, leur situation sociale, leurs choix de vie. Le social doit donc être le moteur du développement, le moteur de l'économie.

Il faut donc engager un effort qui combine simultanément mesures d'urgence, engagement de réformes profondes et déploiement de moyens nouveaux.

Immédiatement : un plan d'urgence contre les inégalités

3,4 millions de personnes doivent aujourd'hui se contenter de minima sociaux, généralement au-dessous du seuil de pauvreté. Ces revenus doivent être augmentés et une décision immédiate devrait être prise : au cours de la première année du quinquennat, plus aucun minimum social sous le seuil de pauvreté. Cette mesure devrait être accompagnée de dispositions, notamment en matière de logement et de transports, pour encourager les titulaires de minima sociaux susceptibles de travailler à aller vers des emplois ou des formations choisis.

Il faut également en finir avec les situations de bas salaires, en liaison avec l'effort de formation et de conversion d'emplois précaires en emplois stables. Cette politique constituerait un encouragement à une augmentation générale des salaires et de l'effort de qualification. Elle aiderait la France à

sortir de son statut de pays développé à bas salaires. Donc un plan de rattrapage pour les salariés au SMIC. Les modalités de ce plan pourraient être définies en concertation avec les organisations du monde du travail. Pour le quinquennat, l'objectif est de parvenir à un SMIC (brut) de 1 372 euros (9 000 francs) – soit 1 065 euros net – à atteindre par augmentations successives, avec un premier relèvement de 10 % dès le 1er juillet 2002. Rappelons qu'en 1968, à l'issue des accords de Grenelle, il avait été augmenté en une seule fois de 35 %.

L'évolution des retraites doit être indexée sur celle des salaires et leur montant doit être fixé à 75 % du salaire des dix meilleures années. La réforme du financement de la protection sociale permettra d'atteindre cet objectif, avec pour but l'ouverture du droit à la retraite à soixante ans en revenant pour toutes et tous aux 37,5 annuités – et avant soixante ans pour toutes celles et tous ceux qui ont travaillé –, souvent dans des métiers difficiles, pendant quarante ans.

L'égalité salariale et professionnelle des femmes doit être réalisée dans les cinq années à venir. Il faut voter une loi contraignante accompagnée de mesures fiscales incitatives pour les entreprises dès 2002. Elle concernerait les rémunérations, les critères d'embauche, les déroulements de carrière, la formation continue et l'accès à toutes les responsabilités.

Il convient aussi de renforcer l'aide aux familles, monoparentales comprises, avec un relèvement des allocations familiales et leur attribution du premier au dernier enfant, ainsi qu'un



Immédiatement : un plan d'urgence contre les inégalités

relèvement des plafonds de ressources pour les allocations dépendant de ce critère. Puis une augmentation sensible des moyens consacrés à la garde du petit enfant et au développement des structures d'accueil pour les moins de trois ans. Il faut améliorer considérablement l'accueil périscolaire, qui doit prendre de plus en plus la forme d'un service public de l'accueil de l'enfant scolarisé, en dehors des heures de classe.

Face à la crise du logement, un plan de construction de logements sociaux de qualité, dans de petites unités, avec des loyers et des charges plus accessibles. Les prix des logements privés,

en location comme en accession à la propriété, remontent aussi à cause de cette pénurie de logements sociaux. Il faut que baisse le coût du foncier, celui de la construction. Cela implique, notamment, des emprunts à taux bonifiés et une baisse de la TVA sur la construction, comme Jean-Claude Gayssot l'a décidé pour les travaux à l'intérieur des habitations, de même qu'une mobilisation nouvelle des fonds du livret A des Caisses d'épargne, moyennant une diminution de la part des excédents placés sur les marchés par la Caisse des dépôts Eulia. L'effort de construction doit concerner toutes les communes, comme le prévoit la loi dite SRU. Il faut interdire les expulsions de locataires de bonne foi et des coupures d'électricité pour cause de pauvreté. Le droit à l'énergie doit être imprescriptible et garanti, quels que soient les aléas de la vie.

Dans les transports, il faut poursuivre et amplifier considérablement l'effort entrepris ces cinq dernières années sous l'impulsion, encore, de Jean-Claude Gayssot, pour rééquilibrer les modes de transport des personnes et du fret en faveur du ferroviaire, du feroutage, des modes de transport humanisés et sécurisés, des voies navigables. Il faut également généraliser à tout le pays les tarifications spécifiques pratiquées dans certaines régions en faveur des lycéens, des étudiants, des chômeurs et des précaires. Il convient également de consacrer bien plus de moyens à la sécurité routière.

Le droit aux vacances pour toutes et pour tous reste à conquérir, même s'il faut souligner les progrès incontestables réalisés en ce sens grâce à l'action de Michelle Demessine, puis de Jacques Brunhes. Un effort visant à attribuer des garanties et des droits aux salariés saisonniers a été justement entrepris. Il est indispensable de le poursuivre et de l'amplifier.

Eradiquer le chômage, éliminer la précarité

Ces mesures doivent s'accompagner de réformes de plus grande ampleur. Avec la création d'un nouveau droit : le droit, pour tout actif résidant en France quel que soit son âge, à un emploi stable, correctement rémunéré et évolutif, ainsi qu'à la formation tout au long de sa vie. Plus une femme, plus un homme ne doit se trouver contre son gré en situation précaire ou d'exclu-

sion. Cela exige de nouveaux droits fondamentaux de l'individu : ceux de sa libre mobilité, durant sa vie active, entre emploi et formation librement choisis, dans la sécurité d'un bon revenu et de droits garantis pour elle ou lui et pour ses proches.

Dès le début de la mandature, il faut une concertation étroite avec tous les acteurs sociaux (syndicats de salariés, organisations d'employeurs, associations de chômeurs et de lutte contre l'exclusion, etc.) et que soient proposées au Parlement sept grandes lois, sept lois-cadres :

- une loi de conversion des minima sociaux en soutien à l'accès à l'emploi. En 2007, il ne devrait plus y avoir de gens sous minima sociaux contre leur gré. Cela concerne en particulier 1,4 million de personnes au RMI et à l'ASS. A chacune seront proposés un emploi ou une formation de longue durée choisis améliorant sensiblement son revenu effectif et ses perspectives individuelles ;

- une loi de conversion de tous les emplois précaires en emplois stables et correctement rémunérés d'ici à 2007. Cela concerne environ trois millions de personnes en CDD, intérim et contrats aidés et un million de personnes (surtout des femmes) obligées d'accepter un emploi à temps partiel. Pour mettre en œuvre cette loi cadre, les dispositions législatives concernant la réduction du temps de travail devront être révisées, tandis que l'accès à la formation qualifiante de longue durée sera facilité. Les entreprises seront incitées à se responsabiliser face à ces exigences ;

- une loi de réforme de l'UNEDIC et de l'indemnisation du chômage. A l'opposé de la logique régressive du PARE, cette loi visera à améliorer sensiblement l'indemnisation des chômeurs ; à favoriser le libre retour à l'emploi, y compris avec une formation choisie ; à refonder l'UNEDIC et le service public de l'emploi en concertation avec tous les acteurs, syndicats et associations de chômeurs notamment ;

- une loi développant le droit à la formation pour chacune et chacun tout au long de la vie. Les moyens mis à la disposition des personnes en formation, notamment en matière de revenu, devront corriger les énormes inégalités qui existent en ce domaine, dans un progrès pour tous ;

- une loi instituant de nouvelles missions du secteur public ;

- une nouvelle loi sur la réduction du temps de travail. Elle visera à encourager la création d'emplois, l'amélioration des conditions de travail, l'effort de formation professionnelle et continue consenti par les entreprises.

Parmi ces sept grandes lois, il en est une qui constituerait à elle seule une réforme structurelle :

- une loi créant une allocation mensuelle d'autonomie de 700 euros pour chaque jeune de dix-huit à vingt-cinq ans qui en fera la demande. La mise en place de cette allocation est un très vaste chantier et une innovation majeure. Elle se fera progressivement, en commençant par les 20 % de jeunes qui en ont le plus besoin. La proposition est d'ouvrir à chaque jeune un droit à l'autonomie qui vise à sécuriser leur parcours, de la formation initiale jusqu'à l'insertion dans l'emploi stable et correctement rémunéré. Elle comporte aussi des droits spécifiques d'accès au logement, à la couverture sociale, aux transports collectifs et à la culture. Les emplois-jeunes doivent accéder à un emploi stable et bien rémunéré.

Ces dispositifs législatifs inscrits dans une programmation à cinq ans iraient de pair avec de nouvelles initiatives de la France pour une réorientation de l'Union européenne en matière de politique d'emploi.

Ces diverses dispositions engageraient ainsi le chantier de la création d'un système de sécurité d'emploi et de formation comme jadis fut ouvert celui de la Sécurité sociale.

Pour décider des objectifs d'emploi et de formation et d'un progrès réel des salaires

L'ouverture de négociations salariales dans les fonctions publiques et le secteur nationalisé en vue d'adopter un plan de rattrapage et de reconnaissance des qualifications étalé sur deux ans.

La tenue, dès le 1er juillet 2002 de vingt-deux conférences régionales, qui réuniraient représentants des salariés, associations de chômeurs, associations féministes et de jeunes, représentants d'organismes d'éducation et de formation, représentants des employeurs et des banques, élus, représentants de l'Etat. Elles feraient l'évaluation de l'efficacité des dispositifs nationaux et locaux d'aide à l'emploi.

Elles dresseraient l'inventaire de tous les besoins de création et de conversion d'emplois, et des besoins de formation. Elles élaboreraient, en étant aidées par des moyens importants mis à leur disposition, les possibilités de financement à mobiliser dès le niveau régional pour y répondre. Une conférence nationale se tiendrait en fin d'année 2002 pour élaborer une mise en cohérence et un soutien national de tous ces projets, en liaison avec les moyens nouveaux conférés par le cadre législatif transformé. Cette conférence traiterait aussi des politiques salariales.

Des engagements sur des objectifs sociaux audacieux

Le premier de ces engagements ne coûte rien, mais il est pourtant le plus précieux : il s'agit de l'intervention des intéressés. Car la politique économique du pays ou de l'Europe, les décisions des entreprises découlent de choix. Par définition, il y a des gens qui les font. Qui décide ? En fonction de quels critères, de quels intérêts ? La première condition de la réalisation d'objectifs sociaux nouveaux, ambitieux, c'est l'élargissement des pouvoirs des salariés, des citoyens, des élus pour définir ensemble ces objectifs et pour les atteindre.

Naturellement, il y a aussi les moyens financiers.

Où trouver l'argent ? Posons une question subsidiaire : où va-t-il, actuellement ? Où s'accumule-t-il ? D'énormes, d'inimaginables masses d'argent alimentent les placements financiers et la spéculation. Il y a une domination des marchés financiers. Certains prétendent l'« humaniser ». Cela conduit à abdiquer. Commençons à la mettre vraiment et durablement en cause par de nouveaux financements et une nouvelle utilisation de l'argent.

Soutenir une relance des dépenses publiques utiles en France et en Europe

Le futur gouvernement doit inscrire un collectif budgétaire 2002 et la préparation du budget 2003 dans une perspective de relance de la croissance, en liaison avec tous les acteurs sociaux. Ces nouvelles orientations permettraient de soutenir activement les dépenses d'éducation et de formation, d'emploi, de recherche, de santé, de logement visant une programmation quinquennale.

Simultanément, la France doit mettre en cause le pacte de stabilité européen pour concevoir un tout autre cadre de concertation en matière de politique budgétaire et viser la réalisation d'objectifs d'emplois et de développement : un pacte européen pour le progrès social. Il s'agirait de concevoir, à l'appui d'objectifs chiffrés et contrôlables, des programmes communs de constructions d'infrastructures, de recherche-développement, de politique sanitaire et de santé, d'éducation et de formation, de coproduction industrielle. Ces programmes ne devraient pas être financés par le marché financier. Pour cela, les budgets seraient sollicités, mais aussi la création monétaire de la Banque centrale européenne pour soutenir l'essor d'un nouveau crédit de la Banque européenne d'investissement et des autres banques en faveur de l'emploi et la formation.

Réorienter le crédit, utiliser autrement l'euro

Si le budget de l'Etat se monte à 260 milliards d'euros, les crédits bancaires à l'économie représentent au total 1 000 milliards d'euros. Bien utilisés, ils pourraient être beaucoup augmentés encore. Le crédit est donc une grande force et offre d'importantes marges de manœuvre. Mais, aujourd'hui, il sert surtout à faciliter les opérations sur les marchés financiers. Il faut le mettre au service du développement social et humain et en finir avec la ségrégation dont souffrent, en ce domaine plus qu'en tout autre, les PME.

Tout le monde reconnaît qu'il faut baisser le coût du crédit (les taux d'intérêt). Visons une baisse très audacieuse mais sélective du coût du crédit pour favoriser les investissements créateurs d'emploi, les PME et pour pénaliser les placements financiers.

Dans le même temps, la politique d'allègement des charges sociales (plus de 15 milliards d'euros) est inefficace. Elle tire vers le bas tous les salaires et dynamite la Sécurité sociale. Par contre, les charges financières, elles, étouffent les PME et même certaines grandes entreprises, notamment publiques. Elles jouent contre la croissance et contre l'emploi. Ce sont elles, et non pas les charges sociales, qu'il faut faire baisser.

Propositions

Création d'un fonds national et décentralisé pour soutenir des projets d'emploi, de formation, de modernisation. Ce fonds serait alimenté principalement par l'argent public qui sert aujourd'hui à baisser les charges sociales. Cet argent serait utilisé de façon sélective : plus une entreprise, pour investir, programmerait d'emplois et de dépenses de formation, plus le taux d'intérêt de son crédit à l'investissement serait abaissé.

L'institution d'un nouveau prélèvement sur les profits, en faveur de la formation. Là encore, il serait d'autant plus élevé que les entreprises créeraient peu d'emplois, n'agiraient pas pour la formation, réaliseraient des placements financiers. La constitution d'un



Réorienter le crédit, utiliser autrement l'euro

pôle public financier chargé de développer une mission nouvelle de service public du crédit pour l'emploi et la formation. La réorientation de la Banque centrale européenne avec l'inscription de l'emploi au premier rang de ses priorités.

Réformer les prélèvements obligatoires

Trop d'impôts ! Trop de charges ! C'est le leitmotiv de la droite et des sociaux libéraux. Sous ce discours démagogique, ils veulent masquer la réalité : les baisses d'impôt accordées uniformément accroissent les inégalités. En ce domaine, il faut une tout autre logique :

- compensation de tout allègement de l'impôt sur les foyers modestes ou moyens par une hausse de prélèvement sur les grandes fortunes et sur les revenus financiers du capital ;
- alignement de la TVA sur le taux moins élevé pratiqué dans plusieurs pays européens et baisses sélectives sur certains produits et

services après concertation avec les associations de consommateurs ;

- modification du calcul de la taxe d'habitation afin de la rendre plus juste, moins lourde pour les petits et moyens revenus ;

- modulation de l'impôt sur les sociétés, de sorte que les profits issus de la finance soient davantage mis à contribution que ceux provenant de la croissance réelle ;
- intégration des actifs financiers des entreprises (4 300 milliards d'euros) dans le calcul de la taxe professionnelle ;
- doublement de l'impôt sur les grandes fortunes, en accroissant le prélèvement sur les gros portefeuilles boursiers et les fortunes professionnelles, celles-ci selon que leur utilisation est ou non favorable à l'emploi ;
- renforcement des moyens de lutte contre la fraude fiscale ;
- action de la France pour une harmonisation européenne par le haut des fiscalités. Immédiatement : taxe Tobin sur les transactions de devises.

Réformer le financement de la protection sociale

Des mesures spécifiques doivent être prises pour conforter notre système de protection sociale et de retraite solidaire, avec comme résolution absolue la confirmation du système de retraite par répartition.

Pour le financer : une réforme fondamentale de la cotisation patronale, qui serait modulée, dans chaque entreprise, en fonction du rapport entre les salaires versés et les richesses créées, revenus financiers inclus. Ainsi, plus la part revenant aux salariés serait forte, moins serait élevé le taux de cotisation sociale de l'entreprise concernée.

Dans l'immédiat, et pour consolider le système de protection sociale, il faut proposer une cotisation additionnelle sur les revenus financiers des entreprises et des banques, de même taux que celle sur les salaires.

2. Défendre, transformer, étendre les services publics

Depuis des années, au nom de la « rentabilité » et de la « modernité », les privatisations d'entreprises nationales succèdent aux privatisations, les attaques contre les services publics succèdent aux attaques. Ce ne serait pas suffisant, selon le MEDEF et la droite, qui programment de nouvelles privatisations. Il faudrait continuer dans cette voie puisqu'il n'y en aurait pas d'autre, selon les sociaux libéraux. « Non » à la privatisation d'EDF et de GDF. Arrêt immédiat de la mise en ouvre des directives européennes qui ouvrent les services publics à la concurrence. Bilan des conséquences réelles, pour les usagers et les économies des pays concernés, des privatisations décidées dans la dernière période : celle des chemins de fer en Grande-Bretagne, celle des télécommunications ou du marché de l'électricité dans plusieurs pays.

Le secteur, les services publics sont un atout indispensable aussi bien à la lutte contre les inégalités sociales qu'au développement du pays : il faut cesser de les mettre en péril et les étendre à des domaines nouveaux.

Il faut la création d'un service natio-

nal décentralisé de l'eau, d'un service public de l'environnement, d'un pôle public de la communication.

De même qu'un renforcement du rôle du public dans l'éducation, la santé, le logement, les transports, l'aménagement du territoire, la lutte contre la précarité et l'exclusion. Et une Loi instituant de nouvelles missions du secteur public : elle devrait inscrire l'emploi et la formation comme mission prioritaire nouvelle au-delà des missions traditionnelles de service public. Pour réaliser cette mission nouvelle, les entreprises publiques seraient encouragées à développer en ce sens des coopérations entre elles et avec le secteur privé, au lieu d'être privatisées. Le crédit bancaire serait mobilisé en leur direction à cet effet.

Une nouvelle politique énergétique et industrielle

Cette politique appelle un grand débat national impliquant les citoyens usagers, les personnels, les chercheurs, les élus, les organisations politiques, syndicales, professionnelles, les directions d'entreprise, le monde associatif,

en vue d'établir une loi d'orientation sur la politique énergétique dès le début du quinquennat, avec l'objectif d'un double droit, indissociable, au développement durable et à l'énergie pour tous et partout dans le monde, dont le respect est à l'évidence incompatible avec une ouverture du capital et une privatisation d'EDF. Cette préoccupation implique non pas le productivisme, mais l'ambition d'économiser les ressources énergétiques, de diversifier et d'utiliser de façon complémentaire les sources d'énergie, en tenant le plus grand compte de leurs effets sur l'environnement.

La France doit préserver et développer l'atout de sa filière électrique en améliorant la sûreté et en engageant rapidement la construction d'un réacteur EPR. L'exploitation de cette énergie ne se conçoit qu'avec le développement de la recherche sur les déchets nucléaires et une application stricte de la loi du 30 décembre 1991 sur leur gestion.

La politique charbonnière de la France doit être réexaminée, en conjuguant l'exploitation à un effort de recherche pour une utilisation plus

propre de ce combustible.

Enfin, le développement des filières d'énergies renouvelables doit être accéléré. Le stockage de l'électricité, la géothermie, le thermique solaire et surtout la biomasse offrent des perspectives très prometteuses, à condition d'y consacrer les efforts de recherche que cela implique.

Se donner les moyens de faire de chaque scolarité un parcours de réussite

L'objectif de faire de chaque scolarité un parcours de réussite doit devenir une obligation pour l'Etat, un droit pour les jeunes, une responsabilité pour toute la société. Encore convient-il que les contenus et les méthodes de l'enseignement le permettent et que des moyens soient accordés à la mesure de cette ambition. Le recul des inégalités à l'école - comme pour l'ensemble de la société - est la priorité des cinq ans à venir. Des moyens importants doivent être dégagés : il faut créer un fond d'action contre les inégalités à l'école. Davantage de moyens, cela implique également de relever le défi du recrutement et du renouvellement des enseignants. Le contrat qui lie les enseignants et les personnels à la nation doit être confirmé, et les garanties professionnelles des personnels doivent être renforcées de même que leur situation valorisée.

L'école a besoin de démocratie. Il faut donc une forte revalorisation de l'enseignement professionnel, avec une mise en synergie de tous les intervenants : service public d'éducation, secteur privé associatif (syndicats, mutuelles, associations d'éducation populaire) et secteur privé. La formation en alternance, les stages en entreprise ont toute leur valeur, à condition que les droits des lycéens et étudiants à une formation de qualité soient renforcés et respectés.

Oui à l'exception culturelle

A l'heure où la mondialisation signifie hégémonie, loi du plus fort, dégager la culture des critères mercantiles est un impératif. La création artistique et littéraire, sous toutes ses formes, doit être soutenue et mise en relation avec le plus large public, dès l'école. Le ministère de la Culture doit contribuer à en créer les conditions. L'action entreprise par Michel Duffour en faveur de formes nouvelles et originales de créa-



Défendre, transformer, étendre les services publics

tion va dans ce sens.

Le rôle des chaînes publiques de télévision est essentiel : refus de leur privatisation et, au contraire, promotion de l'idée d'un pôle public de la communication et de la production multimédia, ce qui relancerait une véritable industrie des programmes. Doté d'un budget égal à 1 % du PIB, il se dégagerait de l'emprise de la publicité.

Un grand débat au Parlement sur l'avenir de l'audiovisuel public est indispensable, de même qu'une réforme du Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui devrait notamment s'ouvrir à des représentants du Parlement, du Conseil économique et social, du personnel, des auditeurs et téléspectateurs.

Sport : poursuivre et amplifier la démarche engagée

Pour que le sport ne soit pas aux mains des seuls marchands, il faut garantir au ministère de la Jeunesse et des Sports un budget important et surtout maintenir, voire développer les fonds de péréquation entre les recettes des fédérations médiatisées vers les sports non ou trop peu médiatisés. Le budget de ce ministère doit aussi intervenir pour alléger les charges des collectivités locales en matière d'investissement. La situation des bénévoles doit encore être améliorée en leur donnant plus de temps de formation, de représentation, en leur permettant d'alléger leurs charges. Le bénévolat ne s'oppose pas au salariat. Les salariés des associations doivent pouvoir connaître des statuts moins précaires. L'Etat doit aider fortement l'emploi dans le milieu associatif.

Concernant la santé des sportifs et des sportives, il faut continuer à lutter contre les dérives du dopage en

allégeant les calendriers, en garantissant aux athlètes de haut niveau un avenir professionnel qui ne dépende pas uniquement de leur carrière. Des conventions doivent être multipliées afin de les accueillir dans le monde de l'entreprise et dans les administrations. La place de l'éducation physique doit être valorisée tout au long du parcours scolaire. Cela nécessite des moyens humains ainsi qu'une autre conception du temps scolaire pour que le sport y aient toute leur place. Sur toutes ces questions, le bilan de Marie-George Buffet est remarquable. Elle a fait confiance au monde sportif, développé le dialogue démocratique et respecté les jeunes, les enfants et l'intégrité physique des sportives et des sportifs. Il faut, naturellement, poursuivre et amplifier encore cette démarche.

Santé : avoir le courage de rompre avec la « maîtrise comptable »

Il faut en finir avec le carcan de la « maîtrise comptable des dépenses ». Le coût de la santé va inévitablement grandir dans un pays où progresse fortement la durée de vie. Refuser de voir cela, c'est renoncer à ce qui fait la spécificité et la richesse d'un système de santé à la française, appuyé sur la Sécurité sociale, et qui a pour ambition de permettre à toutes et à tous de bénéficier de la même qualité de soin, quelle que soit sa situation sociale ou géographique.

Le MEDEF et la droite ont en tête une réponse qui vise à instaurer un système de santé à deux vitesses, le minimum étant assuré au plus grand nombre par le biais d'une Sécurité sociale rabougrie et la qualité étant accessible à une minorité fortunée, grâce aux assurances privées.

Pour empêcher cette évolution, il faut réformer notre système de santé et lui consacrer les moyens nécessaires. Il faut un grand débat national avec tous les intéressés, pour recenser les besoins de santé et examiner les moyens d'y répondre avec une égale qualité pour tous. Cela suppose un effort considérable de recrutement et de formation des personnels, incompatible avec le maintien du *numerus clausus* actuel.

Changer le regard de la société sur le handicap

S'agissant des personnes handicapées, les politiques publiques doivent favoriser la plus grande autonomie de chacune et chacun. Les principes éthiques du respect et de la dignité de tous doivent guider ces politiques avec l'ambition de changer le regard que porte la société sur le handicap.

En renouvelant le partenariat avec les associations, en dégageant des moyens beaucoup plus importants. Il faut une conférence nationale en faveur des personnes handicapées. De même, l'égalité des chances suppose souvent un accompagnement pour assurer l'insertion dans la vie sociale et profes-

sionnelle. Cela commande, notamment s'agissant des services publics, que tout soit conçu pour favoriser l'accès et les déplacements des personnes handicapées. Il faut une aide publique pour soutenir très concrètement les parents, les proches et les représentants des personnes handicapées.

Des moyens nouveaux pour la recherche

La soumission de la recherche aux exigences du mercantilisme est non seulement inefficace, mais parfois dangereuse, comme on le voit par exemple à propos du brevetage du génome humain ou du clonage embryonnaire. Tous les spécialistes savent qu'engager et financer les recherches à des fins thérapeutiques pourraient dériver vers le clonage reproductif, d'autant plus que d'énormes enjeux économiques sont en cause. Tout cela appelle un large débat démocratique.

S'attaquer réellement à l'accroissement de la violence

La violence, l'insécurité ne sont pas des sentiments mais des réalités. Si, ces dix dernières années, la situation s'est fortement dégradée, on le doit au fait

qu'aucun gouvernement n'a traité le problème dans toutes ses dimensions et en y consacrant les moyens nécessaires.

La prévention, la dissuasion, la répression et le droit à la réparation pour les victimes impliquent un engagement de toute la société, de la justice, de la police et de la gendarmerie, de la politique de la Ville, de la formation, des élus, du monde associatif, des parents, des jeunes. Sur cinq ans, il faut doubler les moyens budgétaires qui concourent à cette priorité nationale. De même qu'une action beaucoup plus résolue contre tous les trafics, le blanchiment de l'argent, la fraude fiscale et la corruption.

Concernant les drogues et les toxicomanies, à deux nouvelles lois distinctes :

- une loi de santé publique, privilégiant l'information, l'éducation, la prévention contre les conduites à risques. Les dispositions répressives de la loi de 1970 à l'encontre de l'usage à titre privé ont montré qu'elles ne résolvait pas le problème posé, mais au contraire l'aggravaient ;

- une loi de répression des trafics et du blanchiment donnant de véritables moyens à ce combat.

3. Agir ensemble pour changer l'Europe, changer le monde

Avec la « mondialisation », d'immenses enjeux sont maintenant communs à toute l'humanité : environnementaux, sanitaires, économiques, sociaux, culturels. La tâche à l'ordre du jour est d'agir pour transformer la mondialisation, pour la mettre au service de l'humanité.

Les forces qui soutiennent le capitalisme s'appuient sur des institutions internationales pour imposer partout des solutions ultralibérales : FMI, Banque mondiale, OMC au niveau international ; Maastricht, Amsterdam, BCE au plan européen. Ainsi naît un monde où l'ouverture des frontières, qui pourrait s'accompagner du développement des partages, des coopérations et des solidarités, débouche sur une mise en concurrence sans merci des peuples. Cette réalité aggrave les inégalités, les fractures, les désordres et les guerres. Elle génère la montée des fanatismes, des violences nationalistes et intégristes.

Mais, dans le même temps, les résistances et les recherches d'autres solu-

tions grandissent. De Seattle à Porto Alegre, de la Marche mondiale des femmes aux « euromanifestations », des luttes pour la paix aux mouvements contre les délocalisations et les licenciements boursiers, la logique du tout-marché et de la loi des puissances financières est de plus en plus contestée.

Si on veut réellement rendre le monde plus humain, il faut s'attaquer à la racine des problèmes : contester la domination des marchés financiers et mettre au cour du changement l'intervention des peuples, des citoyennes et des citoyens à l'échelle de la planète.

Trois axes essentiels d'intervention pour la France

1 - Réorienter la construction européenne en faveur d'une Europe sociale, citoyenne et solidaire

Une Europe sociale :

Arrêt immédiat de la mise en œuvre

des directives européennes qui ouvrent les services publics à la concurrence et l'inclusion dans les traités européens de la défense et de la promotion du secteur public.

Renégociation de Maastricht et des traités européens mis en œuvre depuis lors, car, actuellement, les politiques sociales et de l'emploi sont verrouillées par le pacte de stabilité et par l'orthodoxie capitaliste de la Banque centrale européenne.

Substitution au pacte de stabilité d'un pacte de progrès social, une autre utilisation de l'euro et une réforme du rôle et des pouvoirs de la Banque centrale européenne.

Harmonisation par le haut des législations sociales et non plus la mise en concurrence des salariés.

La France devrait agir avec ses partenaires européens pour que les produits alimentaires et agricoles soient retirés des négociations de l'OMC.

Non pas démanteler la politique agricole commune (PAC), mais agir pour une réforme qui garantisse des revenus

décents aux travaux des paysans et qui prépare une ruralité vivante, indispensable aux équilibres environnementaux et sociaux, garantissant qualité et sécurité alimentaires. Un prix minimal pour une certaine quantité de production ; la compensation de la baisse des prix et des inégalités de production par des aides publiques modulées et plafonnées ; le retour à un mécanisme jumelant la préférence communautaire et des actions de coopération avec les pays du Sud ; l'engagement d'une large concertation et la réalisation d'études d'impact avant l'élargissement de l'Union européenne, ainsi que la conclusion de nouveaux accords, notamment avec le Mercosur et l'ALENA, dans le cadre d'un codéveloppement durable ; le maintien et le développement des services publics pour une ruralité vivante.

Une Europe citoyenne

Associer les citoyens de chaque nation aux choix européens, en finir avec la politique du fait accompli. Pour cela il faut :

Développer les droits d'intervention des acteurs sociaux européens : création d'un droit européen de pétition ; développement de droits nouveaux des salariés ; organisation d'un débat citoyen élargi sur la politique économique et sociale de l'Union.

Démocratiser les institutions européennes par une redéfinition claire des pouvoirs : renforcement du rôle du Parlement notamment dans l'élaboration des directives, le contrôle de la Commission et de la Banque centrale européenne, et sa coopération avec les parlements nationaux ; transparence des réunions et décisions du Conseil européen ; encadrement des préroga-

tives de la Commission européenne et révision profonde des missions et du statut de la Banque centrale européenne ; renégociation de la charte des droits fondamentaux et son intégration aux traités.

Renforcer les droits des institutions démocratiques nationales. Le Parlement français devrait pouvoir donner un mandat aux ministres chargés de participer aux négociations au Conseil des ministres européens et se faire rendre compte ; création d'un Conseil consultatif national sur la politique européenne de la France.

Travailler demain à vingt-cinq nations ou plus implique d'organiser un mode de décision évitant à la fois la paralysie et l'hégémonie. Elaboration, non d'une constitution mais d'un texte fondateur définissant les valeurs et le sens d'un projet européen.

Une Europe active dans le monde

L'Europe doit jouer un rôle plus actif pour une solution à la crise qui ensanglante le Proche-Orient et pour rouvrir une perspective de solution pacifique. Elle a les moyens d'agir, avec la communauté internationale, pour interrompre le cycle infernal de la violence, pour faire cesser la politique meurtrière d'Ariel Sharon et offrir une issue politique au peuple palestinien incluant l'existence d'un Etat. Une rencontre devrait être organisée pour évaluer les perspectives ouvertes par le plan saoudien.

Dans la situation de l'après-11 septembre, l'Europe et la France doivent affirmer, face à la logique purement militaire et unilatérale de la puissance américaine, la primauté de l'ONU et du droit international pour lutter contre le terrorisme et pour s'attaquer à la racine

des conflits. Il faut s'attaquer résolument aux inégalités et aux drames de la pauvreté, qui font le terreau des idéologies extrémistes et violentes.

La politique européenne de sécurité et de défense – qui doit faire l'objet d'un débat national conclu par des choix validés par le Parlement – doit acquérir une véritable autonomie vis à vis des Etats-Unis. La France doit apporter sa contribution à une "gouvernance mondiale" tournée vers le développement humain et la paix, disposer de moyens humains et matériels nécessaires pour jouer son rôle – dès lors qu'elle le décide souverainement – dans des actions et pour des missions définies par elle-même ou en commun face à des situations de crise dans le monde.

La professionnalisation des armées appelle une revalorisation de la condition militaire et de certains aspects des statuts des personnels. Elle nécessite également une réflexion de fond pour travailler à une meilleure relation entre les armées, la nation et les citoyens.

L'euro devrait être utilisé pour contrer l'emprise du dollar et des marchés financiers, être mis au service du codéveloppement, tout particulièrement en direction des peuples de l'Europe centrale et de nos voisins de la Méditerranée et de l'Afrique.

2 - Faire du codéveloppement du Sud la priorité des priorités

Annuler immédiatement et totalement la dette des pays pauvres.

Augmenter l'aide publique jusqu'à 0,7 % du PIB et garantir son utilisation dans une totale transparence.

Créer un fonds de réparation sous l'égide de l'ONU, alimenté par une taxation des mouvements de capitaux, la taxe Tobin.

Réformer et démocratiser le FMI. D'ores et déjà, il serait possible d'élargir l'accès aux droits de tirages spéciaux du FMI en visant à en faire une monnaie commune mondiale alternative à la domination du dollar et des marchés financiers.

Mettre en place un système de stabilisation du prix des matières premières, sous l'égide de l'ONU.

Créer une mission interministérielle de lutte contre la prostitution qui devrait s'accompagner d'une augmentation des moyens accordés aux associations.

Remettre à plat la politique de coopération de la France avec l'Afrique.

Plan d'urgence de lutte contre le sida et les maladies tropicales.



Agir ensemble pour changer le monde

Plan européen de codéveloppement, avec des crédits préférentiels à des taux d'autant plus bas qu'ils seraient utilisés dans la transparence pour l'emploi, la formation, les investissements socialement et environnementaux utiles, pour les infrastructures de transport, d'énergie, de communication (avec Internet tout particulièrement), pour le développement de l'agriculture.

Encourager à une grande échelle les échanges entre jeunes, entre citoyens, des échanges culturels, en démultipliant les coopérations à tous les niveaux.

3 - Démocratiser la planète

Avoir prise sur la mondialisation est la question posée aux peuples. Les choix de politique étrangère doivent faire l'objet de débats, au Parlement et entre les citoyens. Une utilisation élargie du référendum sera nécessaire à la veille des grandes négociations ou pour la ratification des principaux traités internationaux.

Démocratiser les institutions internationales :

Affirmer le principe d'égalité de droits

des nations dans toutes les instances internationales.

Démocratiser l'ONU en renforçant les pouvoirs de l'Assemblée générale ; en réformant profondément le Conseil de sécurité ; en créant un Conseil pour le développement humain ; en développant le rôle du Conseil économique et social. Replacer dans l'ONU les institutions économiques et financières, notamment le FMI, la Banque mondiale et l'OMC ; créer un fonds de développement au service des organismes de l'ONU attachés aux questions du développement humain (UNESCO, OMS, FAO, PNUD).

Travailler à un codéveloppement humain durable et solidaire.

L'inégalité d'accès à l'eau potable et à l'électricité, l'effet de serre avec ses menaces de bouleversements climatiques, de tempêtes et d'inondations, de sécheresses et de désertifications, la pollution de l'air, de l'eau et des sols, la disparition de la biodiversité ne sont pas des « phénomènes naturels ». Le pillage des espèces vivantes aggravé

par la pratique des manipulations génétiques des semences, le refus des États-Unis et des pays riches de remettre en cause leur mode de vie productiviste, la privatisation des services publics de l'environnement sont sources de gaspillages des ressources naturelles et humaines.

Créer un service public national décentralisé de l'eau.

Mettre sur pied de grands chantiers européens pour le ferroutage et la lutte contre les inondations.

Créer une organisation mondiale de l'environnement incluant un service public mondial de l'eau et un service public mondial de l'énergie sous démocratie participative.

Elargir le protocole de Kyoto pour de véritables mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Décider un moratoire mondial sur la production et la commercialisation des semences génétiquement modifiées et l'élaboration d'un protocole mondial pour le respect et la promotion des agricultures paysannes et biologiques.

4. Davantage de démocratie, de citoyenneté, de droits pour se faire entendre et respecter

La démocratie est la question clé. Pour que les choix politiques se prennent dans le sens de l'intérêt général, il faut que le plus grand nombre des citoyennes et des citoyens puisse participer aux débats et aux décisions. Or, c'est le contraire qui se produit aujourd'hui. Dans notre République, des millions de femmes et d'hommes ont la conviction qu'ils n'ont pas les moyens d'exercer réellement leurs droits de citoyens, qu'on ne tient jamais compte de leur avis. L'Etat, ses bureaux et ses experts confisquent l'information et la décision. Une « classe politique » professionnelle monopolise l'exercice des responsabilités. Tout l'appareil institutionnel tend à personnaliser le pouvoir et à le concentrer entre quelques mains. Enfin, le politique semble avoir de moins en moins prise sur l'économique. Licenciements boursiers, délocalisations, autoritarisme : les entreprises restent un monde hors démocratie dans lequel les décisions appartiennent aux actionnaires avec pour seul objectif la rentabilité du capital.

De nouveaux droits et pouvoirs des salariés

La société n'accepte plus le mur que le capitalisme a construit, pour protéger ses intérêts, entre le politique et l'économique. Massivement soutenues par l'opinion, les luttes des LU ou des Marks & Spencer traduisent la revendication croissante de maîtrise collective des choix économiques et sociaux.

Il faut partager les pouvoirs dans l'entreprise. Cela implique l'affirmation d'une véritable responsabilité sociale des entreprises.

Création d'un statut nouveau des grandes entreprises, distinct de celui de la société de capitaux, afin que sa direction soit assurée non par les seuls représentants des actionnaires, mais par un collège représentatif des différentes parties prenantes, comprenant par conséquent également des représentants des salariés, des élus, etc. Mise en place de nouvelles règles de négociation collective et l'encouragement au développement du syndicalisme : il faut reconnaître l'importance

du rôle social des organisations syndicales et leur donner les moyens, y compris financiers, de leur action.

Ouverture de nouveaux droits des salariés. Les députés communistes ont obtenu le vote d'une loi instituant le contrôle des fonds publics versés aux entreprises pour en établir l'efficacité pour l'emploi et la formation (loi Hue). Également, deux amendements importants d'initiative communiste ont été introduits dans le projet de loi de modernisation sociale : nouveau droit d'opposition, de suspension et de contre-proposition des comités d'entreprise et restriction de la possibilité de « licenciements boursiers », ce dernier ayant été annulé par le Conseil constitutionnel. Il ne faut pas en rester là et compléter la loi de modernisation sociale par une extension des droits de contre-proposition aux salariés des PME ; une restriction de la définition des licenciements économiques pour proscrire tout « licenciement boursier » ; un accroissement des moyens effectifs pour responsabiliser les entreprises sur l'emploi et la formation. Elaboration

d'une nouvelle loi tendant à développer les droits d'intervention, de contre-proposition et de concertation des salariés pour infléchir et changer les gestions des entreprises.

Avoir prise sur les décisions, transformer la République

Il faut dans le même temps élargir les droits des citoyens. Cela implique la transparence de la vie publique :

- création d'un pôle public de la communication et réforme du CSA ;
- statut de l'élu(e), non seulement pour les élus locaux et nationaux, mais également pour celles et ceux qui s'engagent dans la vie publique (syndicale, associative et politique) ;
- faire reculer toutes les discriminations et dominations qui portent atteinte à l'égalité dignité de chacune et de chacun. La loi Gayssot contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie porte le nom d'un communiste. Cette avancée en appelle d'autres, non seulement pour réprimer son expression dans les actes, les paroles, les opinions, mais aussi pour combattre la stigmatisation des jeunes d'origine étrangère. La double peine doit être supprimée. Toute discrimination doit être condamnée. La lutte contre l'homophobie doit être renforcée ;

- une véritable exigence féministe. La parité dans la vie publique est une grande avancée. Il faut maintenant aller plus loin pour que la parité se retrouve aussi en ce qui concerne les élu(e)s. Cela implique le scrutin proportionnel. Gagner l'égalité dans tous les domaines de la vie, c'est aussi combattre le sexisme, sous toutes les formes où il se manifeste. C'est renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes : la charge de la preuve ne doit plus incomber à la victime ;

- la fin de toute séquelle du système colonial pour les DOM-TOM. Mettre fin à toutes les discriminations insupportables qui y perdurent. Un volet « réparation » de l'esclavage doit être pris en compte. Il est impératif de programmer l'aide au développement des départements et territoires d'outre-mer, sous la forme d'une loi programme étalée sur dix ou quinze ans, d'un accord contractuel avec l'Etat et l'Union européenne. La renégociation des traités de Maastricht et d'Amsterdam devrait inclure une modification de l'article 299.2 qui concerne directement les DOM-TOM. Une révision constitutionnelle est nécessaire qui intègre les

évolutions statutaires adaptées à chaque département et territoire pour accéder à l'autonomie dans le cadre de la République française ;



La régularisation des sans papiers... une réforme profonde du droit d'asile...

évolutions statutaires adaptées à chaque département et territoire pour accéder à l'autonomie dans le cadre de la République française ;

- le droit de vote pour les résidents étrangers non communautaires. La régularisation des sans-papiers. Et une réforme en profondeur du droit d'asile permettant transparence et rapidité dans le traitement des dossiers. L'autorisation de travail doit être rétablie pour les demandeurs.

Il faut davantage de pouvoirs aux citoyens, pour répondre à leur exigence de formes directes de participation individuelle et collective à la vie politique et institutionnelle.

- Cela implique de :
 - déprofessionnaliser la vie publique par une vraie limitation du cumul des mandats et leur rotation ;
 - accroître les pouvoirs d'initiative des électrices et électeurs : toute proposition (référendum, loi, délibération des collectivités territoriales) émanant de 10 % au moins des électeurs concernés doit être soumise à l'assemblée délibérante concernée ; Développer des formes locales de démocratie directe : conseils de quartiers, budgets participatifs, référendums locaux ;
 - étendre le rôle des syndicats, partis, associations dans le fonctionnement des institutions.

Ces droits et ces pouvoirs nouveaux des citoyens doivent se combiner avec une réelle démocratisation de l'Etat : sa débureaucratiation et un bond en avant de la décentralisation.

Pour mettre fin à l'hyperprésidentialisation et la personnalisation à outrance à quoi conduit la réforme du

quinquennat, il faut aller franchement vers un régime politique rompant avec la logique du présidentialisme :

- un système de représentation fidèle du corps électoral, comportant l'instauration de la proportionnelle pour tous les scrutins ; la réduction à quatre ans de tous les mandats locaux et parlementaires ; le suffrage universel pour tous les citoyens français et résidents étrangers ; la création de conseils de circonscription permettant un dialogue continu entre élus et populations ;

- une revalorisation des pouvoirs de l'Assemblée nationale donnant à la représentation nationale son véritable rôle dans l'élaboration de la loi et le contrôle de l'exécutif, et un Sénat tourné vers l'intervention des citoyens et des collectivités territoriales ;

- une fonction présidentielle limitée au rôle de garant du fonctionnement des institutions, le gouvernement et le premier ministre exerçant la plénitude du pouvoir exécutif et étant responsables devant le Parlement ;

- la transformation du Conseil constitutionnel, dont la dérive politique est inacceptable. Composé de personnalités qualifiées élues à la proportionnelle des groupes parlementaires, son avis ne pourrait plus annuler une disposition votée, mais conduire à donner le dernier mot au peuple ou au congrès dans la forme des révisions constitutionnelles ;

- des Conseils supérieurs de la Justice, de l'information, du développement économique et social, relevant de la représentation nationale et lui rendant compte afin d'assurer une régulation démocratique de ces grands domaines de pouvoirs. ■